

DELIBERATION N° 06 - SALON INTERCOMMUNAL DES ECONOMIES D'ENERGIE 2019 - CONVENTION ET PARTICIPATION FINANCIERE

Rapporteur : M. LOMBARD

En 2018, les 6 communes du secteur Sud-Est de la Métropole du Grand Nancy (Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville, Laneuveville-devant-Nancy et Ludres) ont organisé le quatrième Salon des Economies d'Énergie et des Énergies Renouvelables.

Devant le succès de cet événement, elles ont décidé de le reconduire les 27 et 28 septembre 2019 à Ludres.

L'objectif du salon est de mettre en relation des entreprises locales spécialisées dans la transition énergétique et des particuliers à la recherche de solutions innovantes. De plus, ce salon permet de prodiguer des conseils dans le domaine des économies d'énergies.

La quatrième édition s'est déroulée les 7 et 8 septembre 2018. Elle a permis d'accueillir près de 500 visiteurs et de réunir 25 exposants dans les spécialités suivantes :

- chauffage - ventilation,
- isolation,
- portes - fenêtres,
- énergies renouvelables.

De plus, GRDF, ENEDIS, le Grand Nancy, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) étaient présents pour prodiguer des conseils aux visiteurs.

L'objectif pour l'année 2019 est d'augmenter le nombre de visiteurs et d'accueillir 30 exposants « entreprises RGE » regroupés en 5 grandes catégories : Chauffage/Climatisation/Ventilation, Isolation extérieure et intérieure, Fenêtres/Portes/Velux, Énergies renouvelables et Chauffage/Énergie bois/Qualibois. Un pôle mobilité électrique sera installé avec le concours du pôle Territoire Mobilité et Environnement de la Métropole du Grand Nancy.

La Ville de Ludres est coordinatrice (moyens internes et prestataires extérieurs) de l'organisation de l'événement en relation étroite avec les 5 autres communes et le Grand Nancy.

Les frais de logistique (phoning, réservation d'emplacement dans la salle, mise en place) sont couverts par les inscriptions des exposants.

Les frais de communication (flyers, affiches, relations avec la presse et les médias) sont pris en charge par la Ville de Ludres.

Dans la mesure où l'événement revêt un intérêt intercommunal, les 6 communes associées ont décidé de partager les frais liés à la communication. A ce titre, la participation de chaque commune est évaluée à 500 €.

Les règles de la comptabilité publique ne permettent pas un partage direct des frais. Il est donc nécessaire que la Ville de Ludres facture aux 5 autres communes leur participation.

Afin d'acter cette participation, il a été convenu d'établir une convention définissant les conditions et modalités dans lesquelles les autres villes verseront leur participation financière à la ville de Ludres.

La commission Urbanisme, Travaux, Patrimoine, Sécurité a rendu un avis favorable le 20 juin 2019.

Intervention de Monsieur le Maire :

Nous avons un avantage avec ce salon : avoir des entreprises connues donc sérieuses ainsi que la présence de l'ALEC et de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable qui donnent des conseils gratuitement sans avoir derrière d'obligation d'acte commercial.

J'en profite également pour vous informer qu'une société peu scrupuleuse essaie de vendre des panneaux photovoltaïque à Ludres. C'est une arnaque. N'hésitez pas à en informer vos voisins.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de fixer la participation des communes du secteur Sud-Est de la Métropole du Grand Nancy au fonctionnement du Salon des Economies d'Energie à 500 € ;
- d'approuver la convention définissant les conditions et modalités dans lesquelles les communes verseront leur participation financière à la ville de Ludres pour l'édition de l'année 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout autre acte relatif à cet événement ;
- de verser une participation forfaitaire de 500 € pour l'organisation du Salon des Economies d'Energie.

Les crédits et les recettes sont prévus au budget 2019.